

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0141

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Education Enfance/Jeunesse
Service Animation Enfance
Tél : 04.66.56.11.20
Réf : VA/SR/2026.01

Objet : Convention relative à l'organisation de 4 ateliers d'initiation au cinéma à titre onéreux avec l'association Itinérances pour l'ALSH La Cabane des Cévennes les mercredis 25 février, 22 avril, 15 juillet et 21 octobre 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant l'intérêt d'organiser quatre ateliers d'initiation au cinéma pour les enfants fréquentant l'ALSH La Cabane des Cévennes les mercredis 25 février, 22 avril, 15 juillet et 21 octobre 2026.

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 22-3-02 services d'animation culturelle, socio culturelle et de loisirs et constitue conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestations en raison de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que la prestation souhaitée ne peut être assurée que par l'association Itinérances et que cette dernière a produit un devis,

Considérant que la proposition de l'association Itinérances est une offre économiquement avantageuse pour assurer ladite prestation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association Itinérances représentée par son président, M. Julien CAMY et domiciliée au Pôle culturel et scientifique de Rochebelle – 155 Faubourg de Rochebelle – 30100 Alès est retenue au titre de la présente prestation pour un montant total TTC de 520 € (cinq cent vingt euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Une convention définissant les modalités de la prestation d'organisation de 4 ateliers d'initiation au cinéma, les mercredis 25 février, 22 avril, 15 juillet et 21 octobre 2026 à destination des enfants fréquentant l'ALSH La Cabane des Cévennes sera signée avec l'intervenant.

Une facture sera présentée, par et au nom de l'association Itinérances, à l'issue de la prestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 2 MARS 2026

Le président
Christophe RIVENQ

